

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2024

L'an 2024 et le 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juin 2024.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. BREUILLARD Alain, M. PIETZAK Patrice, FERNANDES, Stéphanie M. LEGROS Patrick.

Absent excusé(e) : M. RICHET Jacky donne pouvoir à HASLOUIN Patrick

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter TROIS points non inscrit à l'ordre du jour : Éclairage public, Convention commune/AFIAFAF et Réfection porte Eglise. Accepté à l'unanimité

SOMMAIRE

- ❖ Avenant 3 – convention ADS
- ❖ Convention répartition agents – reprise compétence eau et assainissement
- ❖ Élargissement du RIFSEEP
- ❖ Approbation du RPQS 2023 du SIAEP BEG
- ❖ Éclairage public
- ❖ Convention commune – AFIAFAF
- ❖ Réfection porte Église
- ❖ Divers

I. AVENANT 3 – Convention ADS

Depuis la signature de la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) et de ses avenants, le contexte lié à l'instruction des autorisations du droit des sols a évolué avec notamment :

- La décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024,
- La modification des modalités de transmission au Préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme applicables aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2024.

A ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

Le maire propose au conseil d'approuver l'avenant 3 de la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer cet avenant.

II. CONVENTION RÉPARTITION AGENTS – REPRISSE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la reprise de la compétence eau et assainissement par la Communauté de Commune Pithiverais Gâtinais (CCPG) au 1^{er} janvier 2025, les communes membres doivent acter la répartition du personnel affecté à cette compétence en leur sein. La CCPG propose

que les agents affectés aux compétences eau potable et assainissement pour une durée de travail hebdomadaire inférieur ou égal à 15 heures soient repris par les communes.

À l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

III. ÉLARGISSEMENT DU RIFSEEP

Monsieur le Maire indique qu'en 2016, le conseil municipal a instauré le RIFSEEP pour les gardes d'Attaché, adjoint administratif et adjoint techniques. Il indique que suite à la nomination d'un agent au grade de rédacteur, il est nécessaire d'élargir le RIFSEEP à ce grade.

Accepté à l'unanimité.

IV. APPROBATION RPQS 2023 DU SIAEP BEG

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2023 du SIAEP BEG.

V. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise SOMELEC d'un montant de 15 467.00 € HT pour 7 nouveaux candélabres et 12 lanternes.

Le conseil accepte ces devis d'un montant de 15 467.00 € HT soit 18 560.40 € TTC pour la fourniture et la pose de 7 nouveaux candélabres et 12 lanternes. Il autorise le maire à signer ce devis et à déposer un dossier de demande de subvention aux taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

VI. CONVENTION COMMUNE - AFIAFAF

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le Président de l'AFIAFAF propose de signer avec la commune, une convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour la tenue de leur secrétariat. Toutes les modalités pratiques (locaux, matériel informatique, ...) seront précisées dans cette convention.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette proposition du maire.

VII. RÉFECTION PORTE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des entreprises POINTEAU et VICTORNI d'un montant respectif de 5 162.33 € TTC et 6 445.00 € TTC pour la réfection de la porte de l'Église.

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur ce sujet et de le reporter en septembre avec plus de détails sur les pièces changées.

VIII. DIVERS

- Organisation des élections
- Attribution du numéro 1 Route de Puiseaux,
- Projet zone de rencontre
- Projet d'aménagement foncier
- Adhésion de la CC Plaine Nord Loiret à l'EPFLI
- Devis plomberie
- Réclamations d'administrés : une réponse leur sera apportée
- Désordre sur mur habitation au 2 rue Porte d'Orléans
- Projet Éolien Arville
- Information Département sur création d'un « Observatoire des filières »

Aude PILLAVOINE fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'AADPA et indique qu'elle est devenue la présidente de l'épicerie solidaire.

Bruno HYAIS indique que les bornes du chemin qui a été déplacé ont été posées en présence des représentants de la commune et de l'AFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

En Mairie, le 24/06/2024

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU

Le Maire
Alexandre LEOTARD



